Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260505-D20260514-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2026

Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le mardi cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire. Date de la convocation : 30 avril 2026

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, WACQUEZ Pierre-Arnaud, LE FORT Sandra, DUVIC Vincent, Cellia BIENVENU, LARGE Patrick, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, DELALANDE Manuella, FEUTELAIS Pierrick, LABBÉ Pierrick, LANGLOIS Tony, LE CHENADEC Christophe, MALAQUIN Marion, MORAND Véronique, OLIVOT Marina.

ABSENTS EXCUSÉS : GALODE Alexandra (pouvoir à WACQUEZ Pierre-Arnaud), GENTRIC-PÉDRONO Noëla (pouvoir à LABBÉ Pierrick), TERTRAIS Fabien (pouvoir à Tony LANGLOIS).

Secrétaire de séance : Olivier BOUCHARD

RÉNOVATION DES MARMOUSETS — D20260514

M. LARGE présente la situation du bâtiment des Marmousets et ses conséquences sur les consommations énergétiques. Il donne des extraits des conclusions de l'audit réalisé

- L'isolation du plafond présente plusieurs défauts :
  - Isolation directement déroulé sur les dalles de faux plafond => pas d'étanchéité à l'air
  - Isolation mal répartie
  - Pas d'isolant sur les dalles de luminaires => plus de 5m² de plafond non isolé
- Le bâtiment est chauffé par des convecteurs électriques dans le hall et les sanitaires et par des convecteurs à air soufflé avec des modèles à recyclage d'air (3 unités) et air neuf (2 unités). Les 2 unités sur air neuf sont munies d'entrée d'air direct sur l'extérieur ouvert en permanence même lorsque le chauffage ne fonctionne pas ou que le bâtiment est inoccupé.
- Problèmes de VMC, luminaires non adaptés

Il propose une opération de rénovation comprenant une nouvelle isolation et le changement du chauffage.

Lot	Entreprise	€ HT	TTC
Chauffage/ventilation/éclairage	Picard	34 672,19	41 606,63
Isolation des plafonds	AM MAUNY	24 453,02	29 343,62
TOTAL		59 125,21	70 950,25

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les travaux et autorise Mme le maire ou son représentant à signer les devis présentés et à accomplir les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Maire,

Sylvie HOURMAND

MAIRIE DE BEIGNON 56 (MORBIHAN)

Le Secrétaire de séance,

Olivier BOUCHARD

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr